

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Délibération n° DB 2023-103

Date de la convocation : 16/11/2023

Membres en exercice : 24

Membres présents : 15

Membres votants : 18

Le vingt-trois novembre deux mille vingt-trois, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mmes Danièle ANDREY, Valentine DION et Françoise PAYEN et MM Roland CANIVENQ, Bruno DAUPHY, Yann DUGARD, Vincent FLEURY, Pierre LAURENT CHAUVET, Gérald LORFEUVRE, Christophe MANCEAUX, Michel MEIS, Jean-Pol RICHELET, René SALEZ, Benoit SINGLIT et Bruno VALET.

Représentés : M. Dominique DANNAUX donne pouvoir de vote à M. Christophe MANCEAUX, M. Jean DE POUILLY donne pouvoir de vote à M. Michel MEIS et M. Pierre POTRON donne pouvoir de vote à M. Pierre LAURENT CHAUVET.

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

**OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC D'ASSURANCES DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES DE L'ARGONNE ARDENNAISE ET DE LA VILLE DE VOUZIERS**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5211-10, L.5214-16 et suivants relatifs aux communautés de communes,

Vu le Code de La Commande Publique, et notamment ses articles L2124-1 et suivants, R2124-1, R2161-1 et suivants,

Vu la convention de groupement de commandes entre la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise et la Ville de Vouziers,

Considérant la nécessité de renouveler les marchés d'assurance de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise et de la Ville de Vouziers arrivant à échéance au 31/12/2023, un groupement de commande a été lancé en application des articles L2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique. Le coordonnateur du groupement est la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise,

Un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 01/09/2023 sur XMarchés, au BOAMP (Avis n°23-122256) et au JOUE.

La date limite de remise des offres était fixée au 06/10/2023 à 12 :00.

.../...

Ce marché est passé sous la forme d'une procédure formalisée en appel d'offre ouvert, en application notamment des articles L2124-1 et suivants, R2124-1, R2161-1 et suivants du Code de la Commande Publique.

Le marché est alloti comme suit :

Lot n°1 Assurance « Incendie Divers Dommages aux Biens »

Lot n°2 Assurance « Responsabilité civile Générale »

Lot n°3 Assurance « Flotte automobile »

Lot n°4 Assurance «risques statutaires »

Lot n°5 Assurance « Protection juridique générale »

Lot n°6 Assurance « Protection juridique pénale des agents territoriaux et des élus »

Lot n°7 «Assurance « Responsabilité civile pollution »

La 2C2A adhère au groupement de commandes pour l'achat des prestations d'assurances faisant l'objet des lots 1 à 7.

La Ville de Vouziers adhère au groupement de commande pour l'achat des prestations d'assurances faisant l'objet des lots 1 à 6.

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date susmentionnée.

Réponse aux questions posées par des opérateurs économiques les 12 et 20 septembre 2023 ont été publiées sur le profil acheteur respectivement les 20 et 21 septembre 2023

Lors de la remise des offres, 5 plis ont été réceptionnés dans les délais par voie dématérialisée.

Aucune excuse n'a été réceptionnée.

L'ouverture des plis et l'enregistrement des offres ont eu lieu le 06/10/2023 à 12:03.

L'analyse des offres, prévue au règlement de consultation, est effectuée par l'assistant à maîtrise d'ouvrage et est basée sur les critères suivants :

- PRIX : 40% de la note finale
- EVALUATION QUALITATIVE DE L'OFFRE : 60% de la note, décomposée comme suit :
 - Nature et étendues des garanties : / 50
 - Moyens de gestion du contrat et des sinistres : / 10

Les offres sont classés après addition des notes.

La recevabilité des offres est appréciée notamment par référence au règlement de consultation.

La Commission d'Appel d'Offre chargée de retenir les candidats presentis et d'approuver le classement final s'est tenue le 16/11/2023 à 10h00.

.../...

Lot n°1 :

Critères de notation Candidats	CRITERE N°1 <i>Nature et étendue des garanties – respect des clauses du Cahier des Clauses Techniques Particulières</i> 50 points	CRITERE N°2 <i>Moyens de gestion du contrat et/ou des sinistres</i> 10 points	CRITERE N°3 <i>Prix</i> 40 points	NOTE GLOBALE – CLASSEMENT
GROUPAMA NORD EST	25	5	40	70,00/100 – 1er

Lot n°2 :

Critères de notation Candidats	CRITERE N°1 <i>Nature et étendue des garanties – respect des clauses du Cahier des Clauses Techniques Particulières</i> 50 points	CRITERE N°2 <i>Moyens de gestion du contrat et/ou des sinistres</i> 10 points	CRITERE N°3 <i>Prix</i> 40 points	NOTE GLOBALE – CLASSEMENT
PNAS / AREAS	46	10	40	96,00/100 – 1er
SMACL ASSURANCES SA / SMACL ASSURANCES MUTUELLE	38	9,5	18,03	65,53/100 – 2ème

Lot n°3 :

Critères de notation Candidats	CRITERE N°1 <i>Nature et étendue des garanties – respect des clauses du Cahier des Clauses Techniques Particulières</i> 50 points	CRITERE N°2 <i>Moyens de gestion du contrat et/ou des sinistres</i> 10 points	CRITERE N°3 <i>Prix</i> 40 points	NOTE GLOBALE – CLASSEMENT
SMACL ASSURANCES SA / SMACL ASSURANCES MUTUELLE	37	9,5	40	86,50/100 – 1er
GROUPAMA NORD EST	41	5	34,92	80,92/100 – 2ème

.../...

Lot n°4 :

Critères de notation Candidats	CRITERE N°1 <i>Nature et étendue des garanties – respect des clauses du Cahier des Clauses Techniques Particulières</i> 50 points	CRITERE N°2 <i>Moyens de gestion du contrat et/ou des sinistres</i> 10 points	CRITERE N°3 <i>Prix</i> 40 points	NOTE GLOBALE – CLASSEMENT
CNP ASSURANCES	40	10	40	90,00/100 – 1er
SMACL ASSURANCES SA / MUTEX			OFFRE IRREGULIERE	
GROUPAMA NORD EST			OFFRE IRREGULIERE	

Lot n°5 :

Critères de notation Candidats	CRITERE N°1 <i>Nature et étendue des garanties – respect des clauses du Cahier des Clauses Techniques Particulières</i> 50 points	CRITERE N°2 <i>Moyens de gestion du contrat et/ou des sinistres</i> 10 points	CRITERE N°3 <i>Prix</i> 40 points	NOTE GLOBALE – CLASSEMENT
SMACL ASSURANCES SA / SMACL ASSURANCES MUTUELLE	46	9,5	40	95,50/100 – 1er

Lot n°6 :

Critères de notation Candidats	CRITERE N°1 <i>Nature et étendue des garanties – respect des clauses du Cahier des Clauses Techniques Particulières</i> 50 points	CRITERE N°2 <i>Moyens de gestion du contrat et/ou des sinistres</i> 10 points	CRITERE N°3 <i>Prix</i> 40 points	NOTE GLOBALE – CLASSEMENT
SMACL ASSURANCES SA / SMACL ASSURANCES MUTUELLE	48	9,5	40	97,50/100 – 1er

.../...

Lot n°7 :

Critères de notation Candidats	CRITERE N°1 <i>Nature et étendue des garanties – respect des clauses du Cahier des Clauses Techniques Particulières</i> 50 points	CRITERE N°2 <i>Moyens de gestion du contrat et/ou des sinistres</i> 10 points	CRITERE N°3 <i>Prix</i> 40 points	NOTE GLOBALE – CLASSEMENT
SARRE ET MOSELLE / BHSI	50	9	40	99,00/100 – 1er

Suite à l'établissement de ce classement, les candidatures sont vérifiées, au regard des éléments produits dans les dossiers de candidatures, les candidats disposent d'une capacité professionnelle, technique, économique et financière satisfaisantes.

Il est alors proposé lors du Bureau d'autoriser le Président à signer les marchés avec les candidats retenus par la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, les membres de la commission ont choisi les Titulaires suivants :

Lot n°1 « Incendie divers dommages aux biens » : GROUPAMA

<u>2C2A cotisation annuelle</u>	<u>VILLE cotisation annuelle</u>	<u>TOTAL cotisation annuelle</u>
40 342,92 € HT	25 001,90 € HT	65344.82 HT

Lot n°2 « Responsabilité Civile Générale » : PNAS

<u>2C2A cotisation annuelle</u>	<u>VILLE cotisation annuelle</u>	<u>TOTAL cotisation annuelle</u>
2 465,02 € HT	1 000 € HT	3465.02 HT

Lot n°3 « Flotte automobile » : SMACL

<u>2C2A cotisation annuelle</u>	<u>VILLE cotisation annuelle</u>	<u>TOTAL cotisation annuelle</u>
12 357,44 € HT	5 600,57 € HT	17958.01€ HT

.../...

Lot n°4 "Risques statutaires" : CNP SOFAXIS (avec charges patronales)

<u>2C2A cotisation annuelle</u>	<u>VILLE cotisation annuelle</u>	<u>TOTAL cotisation annuelle</u>
141 456,37 € HT	4 307,50 € HT	145 763.87 € HT

Lot n°5 « Protection Juridique Générale » : SMACL

<u>2C2A cotisation annuelle</u>	<u>VILLE cotisation annuelle</u>	<u>TOTAL cotisation annuelle</u>
4 630 € HT	750 € HT	5 380 HT

Lot n°6 « Protection Juridique pénale des agents territoriaux et des élus » : SMACL

<u>2C2A cotisation annuelle</u>	<u>VILLE cotisation annuelle</u>	<u>TOTAL cotisation annuelle</u>
590 € HT	90 € HT	680 € HT

Lot n°7 « Responsabilité civile pollution » : SARRE ET MOSELLE

<u>2C2A cotisation annuelle</u>	<u>VILLE cotisation annuelle</u>	<u>TOTAL cotisation annuelle</u>
6 000 € HT	-	

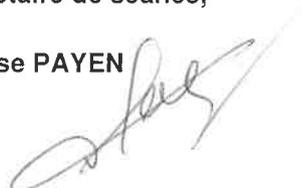
Monsieur le Président propose donc aux membres du Bureau d'approuver les marchés présentés avec les attributaires choisis par la commission d'appel d'offres, aux conditions et aux prix résultant de la procédure de passation.

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- Approuve les marchés susmentionnés avec les attributaires retenus,
- Autorise le Président à signer les actes à intervenir,

La secrétaire de séance,

Françoise PAYEN



Le Président,



Benoit SINGLIT